

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.095**

**Zone industrielle -
Commune de
NERSAC :
modification de la
délibération n°286 du
27 septembre 2007 -
Cession de parcelles
à l'entreprise SOPPEC**

LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) :

François NEBOUT, Simon DEFORGE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIERRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****ZONE INDUSTRIELLE - COMMUNE DE NERSAC : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°286
DU 27 SEPTEMBRE 2007 - CESSION DE PARCELLES A L'ENTREPRISE SOPPEC**

Par délibération n°286 du 27 septembre 2007, le conseil communautaire a approuvé la vente à la société SOPPEC, rue Ampère 16440 NERSAC, ou à toute autre société agissant pour son compte, des parcelles AE 425 et AE 372 divisée, pour une surface totale de 44 058 m², au prix de 1 €. Les frais associés à cette vente étaient à la charge de l'acquéreur.

La surface étant aujourd'hui arpentée de façon définitive, il convient de préciser la superficie exacte vendue :

- AE 483 : 42 422 m²
- AE 486 : 297 m²

soit une surface totale de : 42 719 m²

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°286 du 27 septembre 2007 afin de préciser la surface totale définitive qui est de 42 719 m².

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 juin 2008

Affiché le :

04 juin 2008